CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E89007** **VALABLE JUSQU'AU** **15/12/2026**

ÉDITÉ LE 17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON
Siret : 529 990 228 00049
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 9008622 29
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60870205

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60870205

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : PROVENCE MEDITERRANEE ETANCHEITE

106 IMPASSE DE L'ARAMON
83210 LA FARLEDE

Téléphone : 04 94 36 21 63 **Fax :** 09 70 06 35 65
Portable : 06 47 39 26 43
Responsabilité légale :
BAROTTO ROMAIN CO-GÉRANT / NURIT MARYLINE CO-GÉRANTE

Site Internet :

E-mail : promed.compta2@gmail.com

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 314 696 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	18	29/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/10/2025 09:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.